

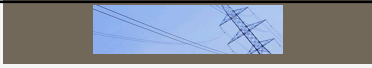


**EFFICACITE  
ENERGETIQUE**

Autofinancement de  
projets

FACILITATEUR  
**URE**

**CCI**  
LUXEMBOURG BELGE



### Mission du facilitateur URE PROCESS

<b>Origine</b>	Les CCI wallonnes ont porté le projet EPW	Opérateurs privés ou associatifs choisis par la RW pour leurs compétences
<b>Objectifs</b>	Accompagner les entreprises dans l'utilisation rationnelle de l'énergie	
<b>Actions</b>	Informer ⇒ guichet, article, séminaires ... Formation ⇒ audit, technique... Accompagner ⇒ guidance, pré-check, suivi...	
<b>Les plus</b>	« know how » et partage d'expérience Complémentarité avec les architectes, les BE ou les installateurs  Sans obligation Sans à priori technologique	

## 1<sup>er</sup> CAS

Atelier de découpe et centrale à béton



## 1<sup>er</sup> CAS

### **Situation :**

L'atelier et la centrale n'étant pas raccordés au réseau 2 groupes électrogènes fournissent l'énergie nécessaire

Centrale à Béton = 220 kVA

Scie + presse = 56 kVA

## 1<sup>er</sup> CAS

	Litres	kWh	Rendmnt	Coût €
Atelier / groupe	25 000	250 000	30%	17 500
Bâtiment (BT)		50 000		10 000

Raccordement de l'ensemble sur une cabine HT

Atelier		75 000		12 750
Bâtiment		50 000		8 500

Coût de l'investissement	50000 €
<b>TRI</b>	<b>8 ans</b>

## 2<sup>ième</sup> CAS



Surface = 1300 m<sup>2</sup>  
 Mazout = 160 MWh/an  
 Elec = 360 MWh/an

## 2ième CAS

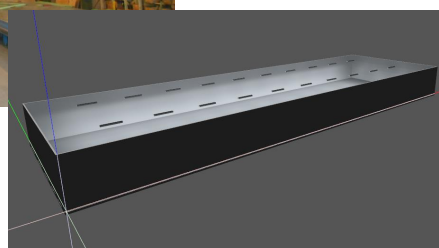
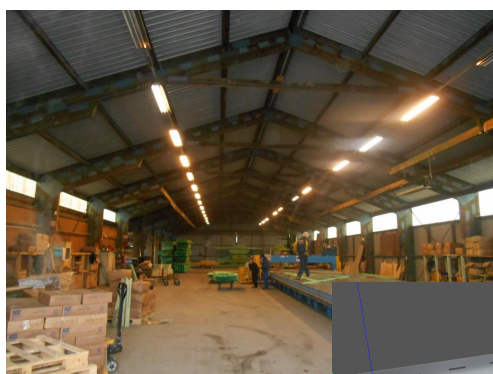
	Chauffage	Eclairage	Froid	Autre
	30%	25%	40%	5%
Conso kWh	156000	130000	208000	26000

Placement de portes sur les armoires frigorifiques :

Gain	15%		15%	
kwh	23400		31200	
€	1638		5304	
total €	6942			

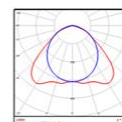
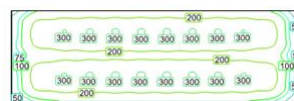
Coût de l'investissement	17920 €
<b>TRI</b>	<b>2,6 ans</b>

## 3ème CAS



### 3<sup>ème</sup> CAS

Puissance installée	3,5 kW
Temps de fonctionnement	2500 h
Consommation	8750 kWh



#### Rénovation de l'éclairage

Puissance installée	2 kW
Temps de fonctionnement	2500 h
Consommation	5000 kWh

Coût de l'investissement	4000€
<b>TRI</b>	<b>6,3 ans</b>

## Le contexte réglementaire

## Fin du moratoire sur les primes

### Pour les particuliers :

quoi?      Audit, isolation installations  
 combien?    Montant des aides fonction des revenus  
 Comment ?   Procédure de demande préalable

### Pour les entreprises :

Fond énergie DGO 4 ???  
 Le système AMURE  
 Les primes à l'investissement

[www.energie.wallonie.be](http://www.energie.wallonie.be)

## Primes et incitants financiers

### Prime à l'investissement

Au cas par cas suivant les critères et la situation

<http://energie.wallonie.be/fr/aide-a-l-investissement-dgo-economie-emploi-et-recherche.html?IDC=6953&IDD=12455>

### Déduction fiscale

Pour investissements économiseurs d'énergie

<http://energie.wallonie.be/fr/deduction-fiscale-pour-investissements-economiseurs-d-energie-dans-les-entreprises.html?IDC=6952&IDD=12273>

## PRIMES A L'INVESTISSEMENT (DGO6)

- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet et jusque fin 2020
- Demande préalable avant commande
- Fin des zones franches
- + 3 zones de développement
- Programme général 3,5 à 18%
- Programme UDE
  - ~ dans le process
  - ~ par rapport au surcoût

## ENERGY EFFICIENCY DIRECTIVE 2012-27-EU

C'est quoi?

Nouveau cadre : Incitation ⇔ obligation  
Audit énergétique tous les 4 ans

En cours de transposition

Pour qui?

Les grandes entreprises  
+250 salariés, 50M€ CA ou 43M€ total bilan

[http://ec.europa.eu/energy/efficiency/eed/eed\\_en.htm](http://ec.europa.eu/energy/efficiency/eed/eed_en.htm)



## 2012/27/EU ENERGY EFFICIENCY DIRECTIVE

- Entrée en vigueur le 4 décembre 2012
- Transposition jusqu'au 5 juin 2014
- Objectif : 20% d'efficacité énergétique d'ici 2020
- Des exigences contraignantes
- Système de mesure



## 2012/27/EU ENERGY EFFICIENCY DIRECTIVE

- Audit énergétique pour les GE
  - ~ Tous les 4 ans
  - ~ 5 décembre 2015 au plus tard
- Incitation à l'audit pour les PME
- Exemple du secteur public
- Efficacité des unités de production
  - ~ Etudes sur le potentiel des cogénérations
  - ~ Réseau de chaleur
  - ~ Récupération de chaleur fatale



## Quoi faire?

*grande entreprise*

Option 1 : ne rien faire et attendre un cadre contraignant à venir

- Avantage : on est certain du cadre
- Inconvénient : pas de prime, risque d'inflation chez les auditeurs

Option 2 : anticiper en faisant réaliser un audit et en mettant en place un système de management de l'énergie

- Avantage : on peut encore bénéficier des primes (AMURE) en notant bien qu'à partir du moment où l'audit sera obligatoire les entreprises ne pourront plus bénéficier des primes
- Inconvénient : incertitude quant à la compatibilité totale avec les exigences de la loi à venir

Option 3 : anticiper en intégrant un accord de branche 2014-2020

- Avantage : on bénéficie d'un maximum de primes et de réductions sur sa facture d'électricité (cv) et de gaz (accises).
- Inconvénient : cadre administratif un peu lourd

## Quoi Faire?

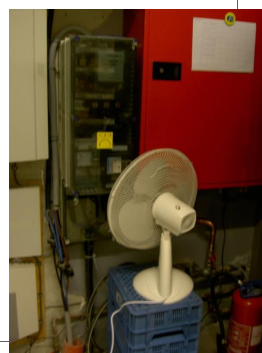
*PME*

A. A première vue et dans un premier temps

⇒ pas encore concernées

B. Autrement :

⇒ Les 3 options présentées plus haut sont donc aussi valables





Mathieu BARTHELEMY  
061 29 30 65



Wallonie

FACILITATEUR  
**URE**

[Faciliteur.ure.process@ccilb.be](mailto:Faciliteur.ure.process@ccilb.be)  
0800 97 333

FIN

Sources principales:

- ~ <http://energie.wallonie.be>
- ~ <http://energieplus-lesite.be>